



RISQUES MAJEURS

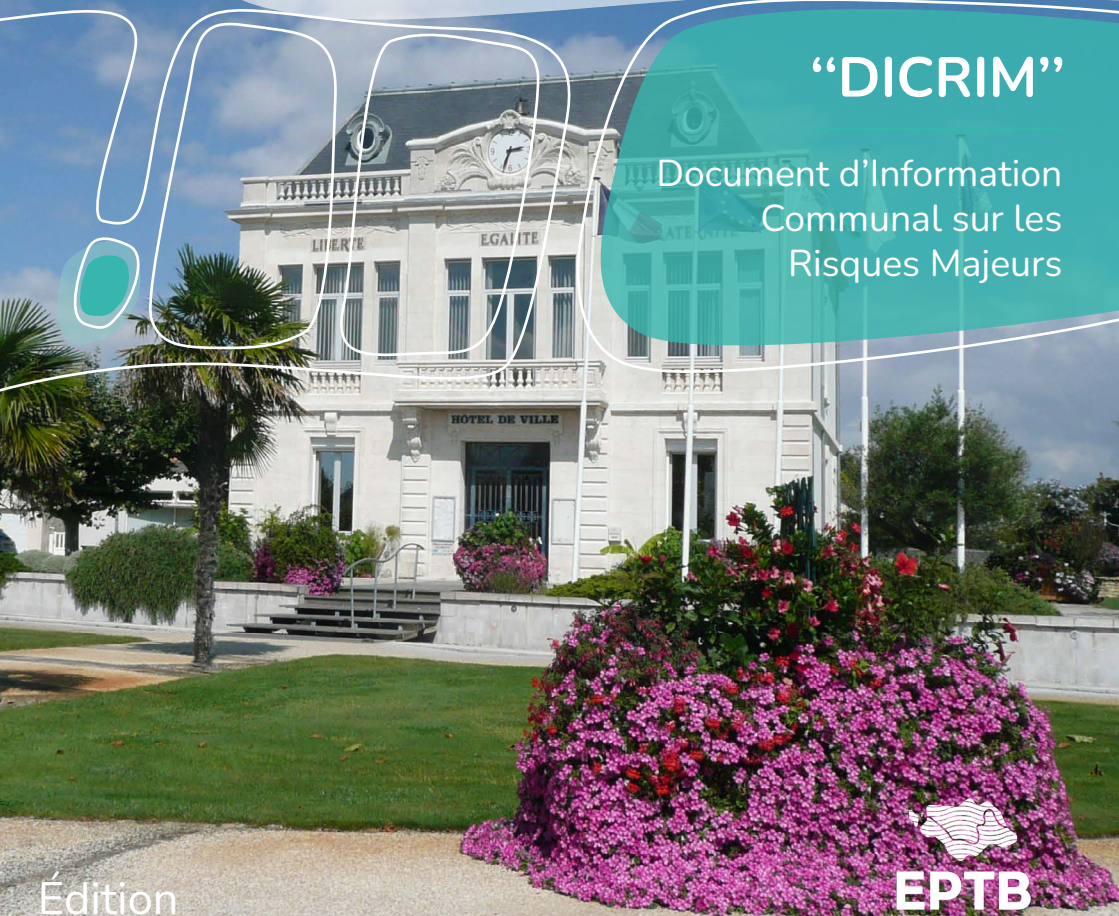
Bourcefranc-le-Chapus

Commune du marais de Brouage

Ayons les bons réflexes !

“DICRIM”

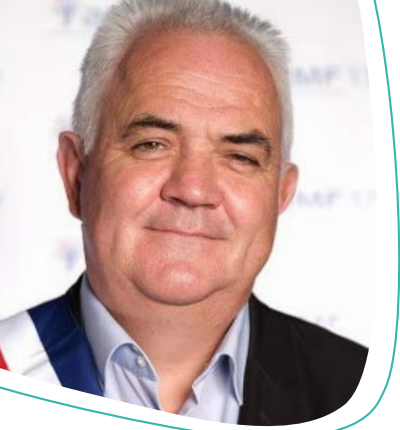
Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



Édition
2023

Document à conserver





LE MOT DU MAIRE

Connaître les risques et savoir y faire face.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité et surtout la protection des habitants de Bourcefranc-le-Chapus est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. Conformément à la réglementation en vigueur, mais surtout pour vous permettre de vous rendre l'information la plus accessible possible, nous éditons ce document qui vous est destiné.

Ce support permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Enfin, il mentionne les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques. Je vous invite à lire attentivement le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et à le conserver précieusement.

Ce DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels que les risques météorologiques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la commune.

Pour notre part, et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs. Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrions continuer à vivre ensemble, en toute sécurité...

”

Guy PROTEAU, maire de Bourcefranc-le-Chapus

• S'informer sur les risques majeurs	4
• Le plan communal de sauvegarde	5
• Avant l'événement, comment se préparer ?	6
• Comment suis-je alerté ?	7
• Hébergement en cas d'urgence	8
• En cas de crise, qui fait quoi ?	9
• Localisation des risques majeurs à Bourcefranc-le-Chapus.....	10
• Les risques littoraux	12
• Le risque météorologique	16
• Le risque retrait et gonflement d'argiles.....	18
• Le risque sismique	20
• Les risques technologiques	22
• Après l'événement, que faire ?	24

LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS :

RISQUE NATUREL



SUBMERSION MARINE



MÉTÉOROLOGIQUE



RETRAIT ET
GONFLEMENT D'ARGILES



SISMIQUE

RISQUE TECHNOLOGIQUE



INDUSTRIEL



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES



S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS

“

Ce document vous informe sur les risques auxquels votre commune est exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas d'événement majeur. Il est essentiel d'être vigilant, de vous tenir informé et d'adapter vos activités car la sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

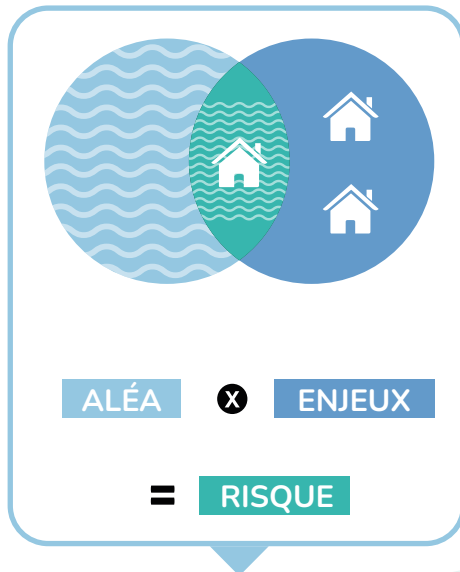
”

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un **risque majeur**, on distingue :

- les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques)
- les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels**.



L'existence d'un **risque majeur** est liée à la présence combinée d'un **aléa** (événement dangereux pouvant se produire) et d'**enjeux** (ensemble des personnes et des biens).

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Face aux risques présents sur la commune, la ville de **Bourcefranc-le-Chapus** a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Le PCS prévoit les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations. Il planifie par exemple l'hébergement et le ravitaillement d'urgence, les fermetures de routes ou encore la coordination avec les autorités préfectorales.

En cas de crise, un poste de commandement communal (PCC) est établi par la mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.



Le standard de la mairie en lien avec le PCC répond aux demandes de la population :
Tel : 05 46 85 02 02



AVANT L'ÉVÈNEMENT COMMENT SE PRÉPARER ?

Prévoyez des dispositifs de protection temporaire



Si votre foyer est exposé à un risque majeur, vous pouvez anticiper certaines mesures de protection. Prévoyez par exemple, en cas de risque d'inondation, du matériel pour surélever le mobilier, pour occulter les portes (si la hauteur d'eau est modérée) ou pour pomper l'eau. Entraînez-vous préalablement à la manipulation de ces dispositifs, pour être opérationnel le moment venu.

CONSTITUEZ UN KIT D'URGENCE !

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat. Anticipez la constitution d'un kit d'urgence ou prévoyez votre check-list pour le constituer le plus rapidement possible en cas d'alerte.



Contenu du kit

- Le DICRIM et la liste des numéros utiles.
- Un sifflet, une radio à pile, un gilet de sécurité, des piles de rechange, une torche, une bougie et des allumettes.
- De l'eau, des aliments énergétiques, des aliments spécifiques si nécessaires (bébé ou animal de compagnie), un couteau multifonction.
- Une trousse de soin avec des médicaments, des pansements, produits désinfectants...
- Une photocopie des papiers d'identité, un double des clés de maison et de voiture, de l'argent liquide, un téléphone portable chargé.
- De quoi s'occuper (livres, jeux...), un nécessaire de toilette et des vêtements de rechange.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



À l'écoute de la radio

En cas d'événement majeur, l'alerte est relayée par les médias.

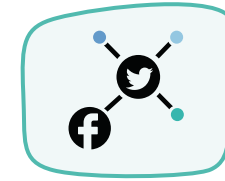
Écoutez la radio :

**France Bleu
La Rochelle
98.2 FM**



L'alerte sur le terrain

Du porte à porte pourra être réalisé par les équipes municipales.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités.

Préfecture :
[@prefet17](#)

Mairie :
[bourcefranc-le-chapus.fr](#)
[@Bourcefranclechapus](#)



Application CityAll

Télécharger gratuitement l'application via votre App store ou Google play pour être informé en temps réel sur votre téléphone portable.



Les panneaux d'information

Un message d'information pourra être diffusé sur le panneau d'information de la place Henri Barbusse.

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les lieux pouvant être mobilisés pour l'hébergement d'urgence :



Salle des fêtes « le Sémaphore »
55 Av. Jean Jaurès

1



Salle Omnisport
Hector Barthélémy Patoizeau
rue Patoizeau,

2



Salle de l'estran
place de la médaille militaire

3

EN CAS DE CRISE, QUI FAIT QUOI ?

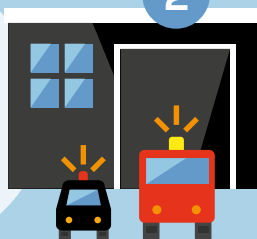
Alerte !
Un événement grave vient de se produire sur la commune.

1



Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée.

2



3

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et active la cellule de crise en Mairie. Il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en lien avec le Préfet.

4

Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours en lien avec le Maire.

Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

7

Les établissements sensibles (écoles, crèches...) activent leur **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.

6

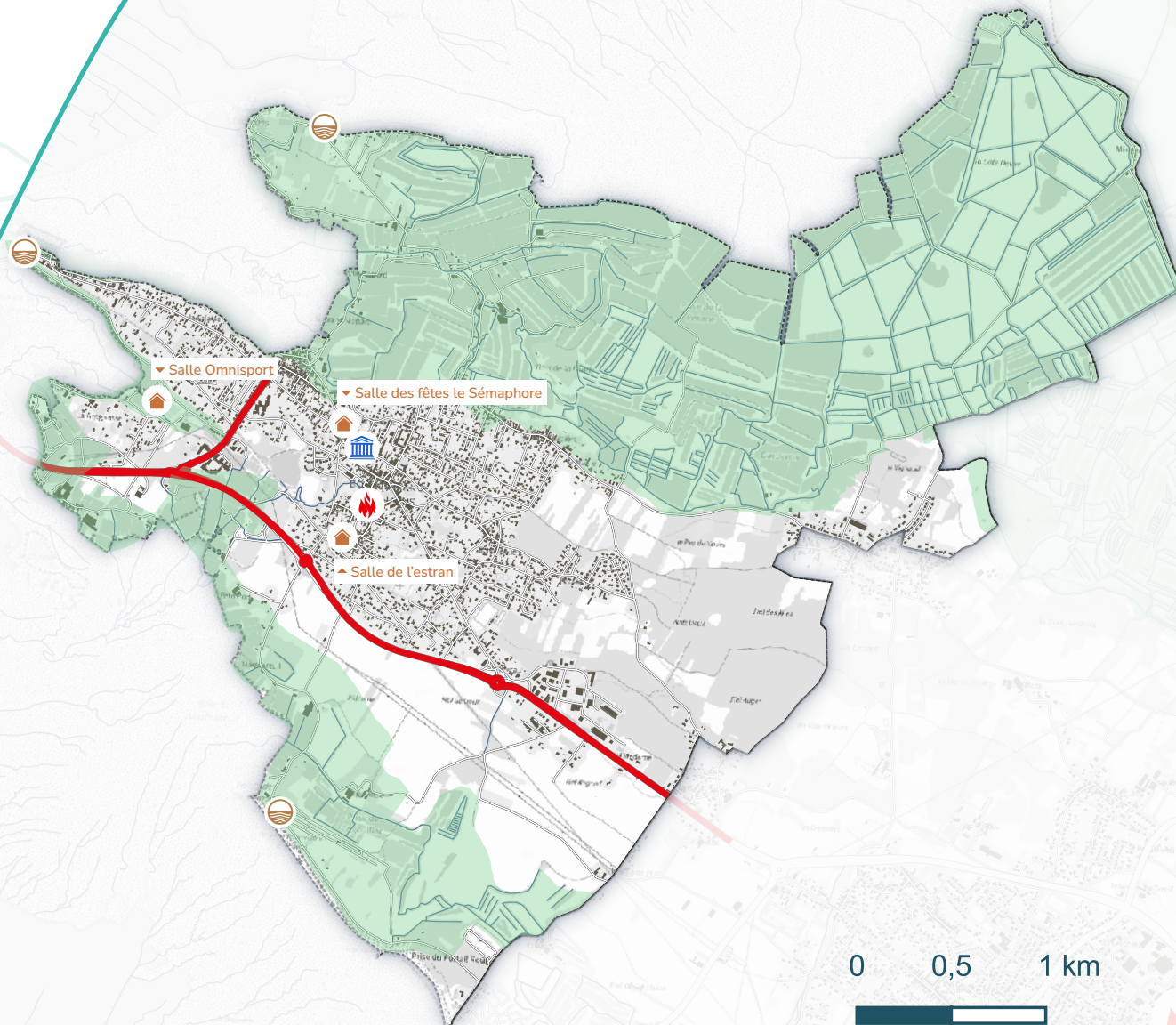
Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations routières si nécessaire.

5

Déviations

LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

-  Mairie
-  Pompiers
-  Hébergement en cas d'urgence
- Aléa inondation
 -  Zone de submersion marine
 -  Aléa transport de matières dangereuses
 -  Repère de submersion marine





LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Qu'est-ce que c'est ?

Le risque littoral se présente, à Bourcefranc-le-Chapus, sous la forme du risque de submersion marine.

La **submersion marine** est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et/ou marégraphiques défavorables. La faible altitude du marais de Brouage rend ce territoire particulièrement sensible aux submersions marines.

LE RISQUE À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

La proximité de l'océan expose Bourcefranc-le-Chapus au risque de submersion marine. Une grande partie du territoire communal est concernée par ce risque.

Événements marquants

La commune a été touchée par les tempêtes Martin (fin décembre 1999) et Xynthia (fin février 2010). Ces dernières ont causé des inondations sur certaines parties du territoire communal.



Dégâts suite au passage de la tempête Xynthia

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités**.
(mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
France Bleu La Rochelle
Fréquence : 98.2 FM
Vigilance Météo-France
vigicrues.gouv.fr



Ne circulez pas, à pied ou en voiture, **dans une zone inondée**



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger



Mettez hors d'eau les meubles et les objets précieux (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



Montez en sécurité dans les étages, n'utilisez pas les ascenseurs

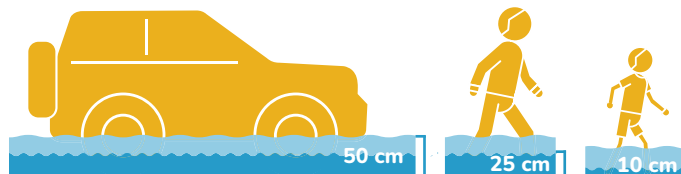


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

Même si le niveau d'eau est faible, circuler en zone inondée est dangereux !

En cas de **courant faible**, **50 cm** peuvent suffire à emporter un adulte ou une voiture.

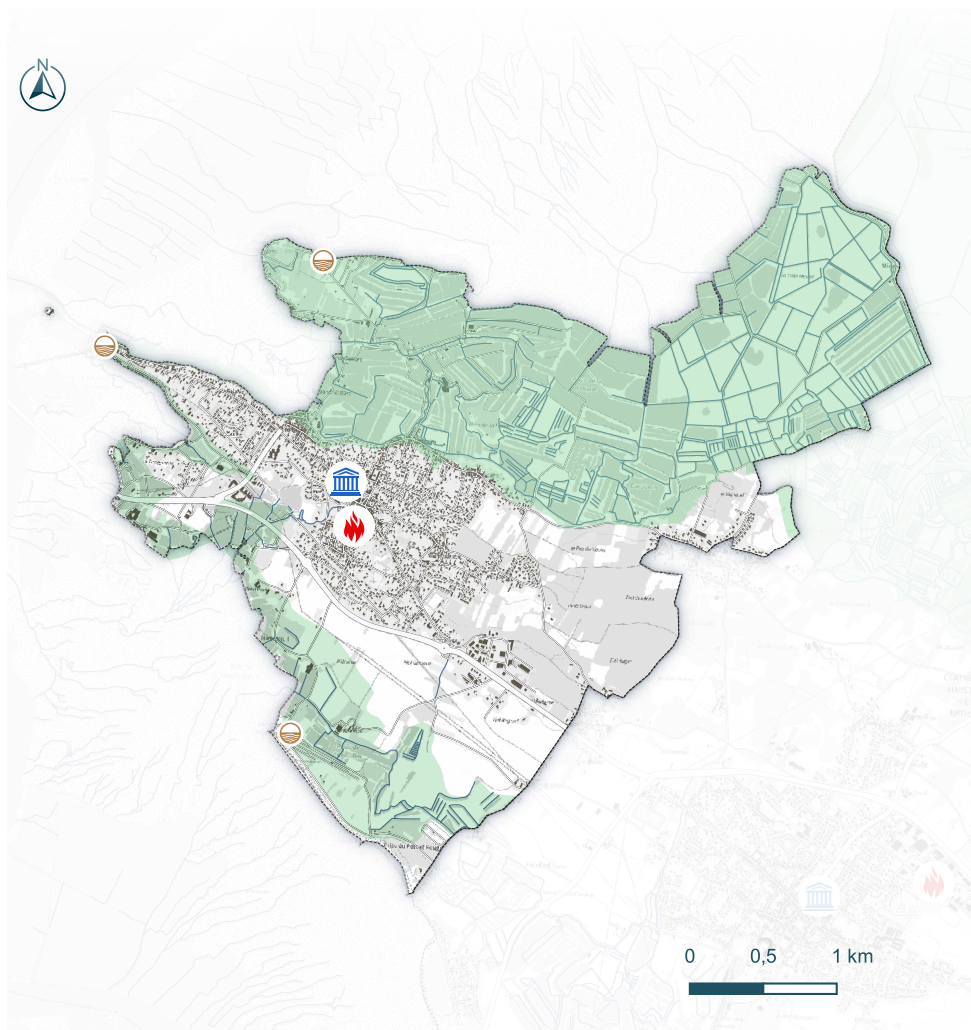
En cas de **courant élevé**, la limite descend à **25 cm** et **10 cm** peuvent suffire à emporter un enfant ou une personne âgée.



En cas d'inondation, les **plaques des bouches d'égouts** peuvent se soulever. Attention de ne pas tomber dedans.



LES RISQUES LITTORAUX



Mairie



Pompiers

Aléa inondation

Zone de submersion marine



Repère de submersion marine

ALERTES MÉTÉO « VAGUES SUBMERSION »

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



Cette carte est consultable sur : vigilance.meteofrance.com

LES REPÈRES DE SUBMERSION



Des repères de submersion ont été marqués pour garder en mémoire les niveaux atteints par les inondations historiques. Leur implantation à Bourcefranc-le-Chapus est consultable sur la carte de gauche et sur le site : reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

LE RISQUE À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

Vent fort et tempête

Des épisodes de vents violents peuvent se produire dans le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

Épisode de canicule

On parle de canicule lorsque la chaleur est importante le jour (supérieur à 35°C) comme la nuit (supérieur à 23°C) pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



Événements marquants

La commune a été touchée par les tempêtes Martin (fin décembre 1999) et Xynthia (fin février 2010).

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités**.
(mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
France Bleu La Rochelle
Fréquence : 98.2 FM



RISQUE Vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous gardez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



RISQUE Épisode de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



RISQUE Fortes chutes de neige ou verglas

Avant :

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant :

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



Cette carte est consultable sur :
vigilance.meteofrance.fr



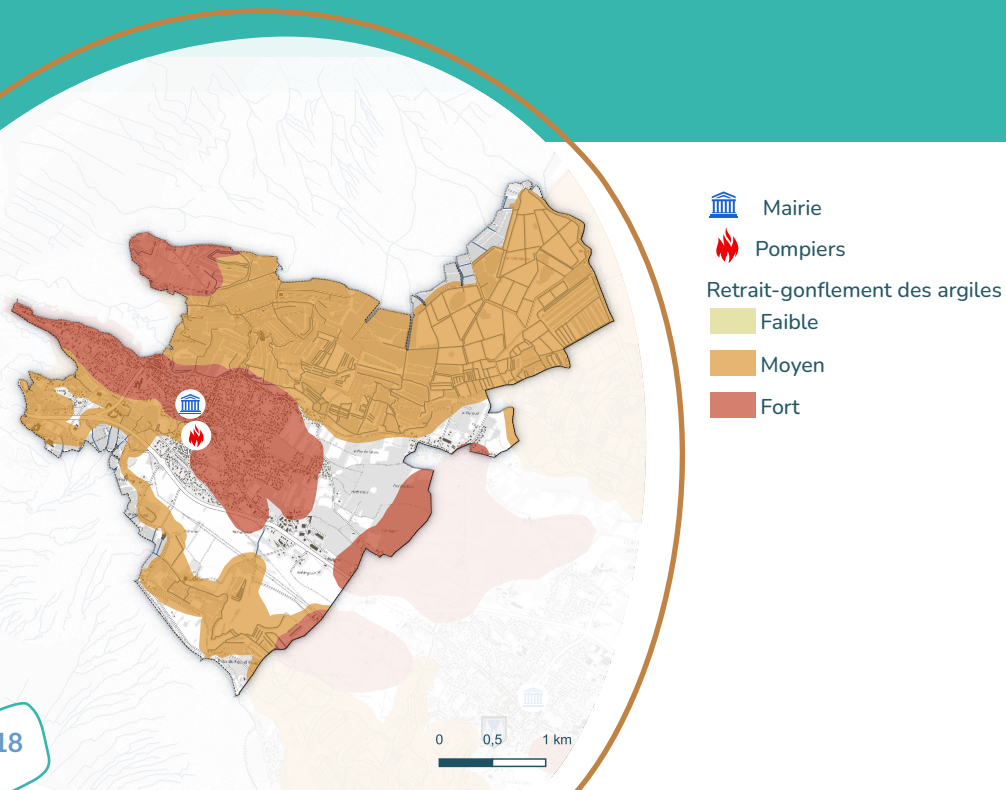
LE RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES

Qu'est-ce que c'est ?

Le risque de retrait et de gonflement d'argiles est un type de mouvement de terrain. Cet événement correspond à un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

LE RISQUE À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

Bourcefranc-le-Chapus est concerné par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Cela survient suite à une variation d'eau dans le sol. En période de sécheresse, le sol se tasse : il y a retrait. À l'inverse un nouvel apport d'eau produit un gonflement. Ce risque est continu et sans danger pour la vie humaine. Cependant, il peut provoquer des dommages importants aux bâtiments par l'apparition de fissures.



LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités**.
(mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
France Bleu La Rochelle
Fréquence : 98.2 FM



Éloignez-vous de la zone
dangereuse



Prenez contact avec
la **Mairie** et votre
compagnie d'assurance

Les dispositions mises en place au sein de la commune

En cas de dégâts causés par le phénomène de retrait gonflement d'argile, la mairie peut effectuer une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.



Bourcefranc-le-Chapus a connu un phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en été 2022.



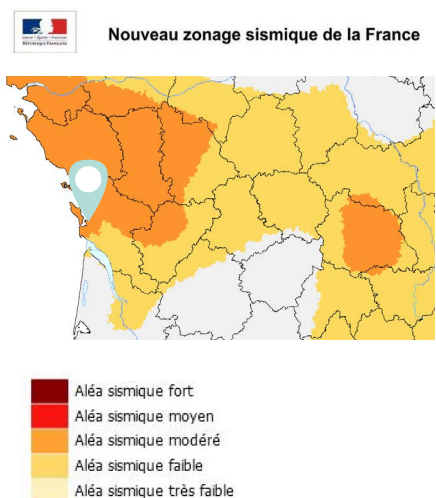
LE RISQUE SISMIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

Un risque sismique est lié à un séisme. Un séisme correspond à la libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

LE RISQUE À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

À Bourcefranc-le-Chapus, le risque sismique est de niveau modéré. Cela correspond au niveau 3 sur les 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



LES RÉFLEXES À ADOPTER

PENDANT LA SECOUSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, arbres...)

APRÈS LA SECOUSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Restez informés.
France Bleu la Rochelle
Fréquence : 98.2 FM



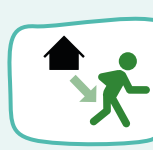
Coupez le gaz, l'eau et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger



Sortez du bâtiment et rejoignez une zone ouverte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Qu'est-ce que c'est ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine. Ils regroupent le risque industriel et le transport de matières dangereuses.

Le risque industriel

Il est lié à un accident qui a lieu sur un site industriel et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le transport de matières dangereuses

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Cela peut se traduire par une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique.

LE RISQUE À BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

À Bourcefranc-le-Chapus, le transport de matières dangereuses est principalement lié au trafic de camions et se concentre sur les routes départementales notamment en direction de l'île d'Oléron. Il concerne essentiellement la livraison par camions-citernes d'hydrocarbures, mais aussi du gaz et parfois de produits chimiques.

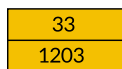
Les dispositions mises en place au sein de la commune

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière

LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux **consignes des autorités**. (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
France Bleu La Rochelle
Fréquence : 98.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger

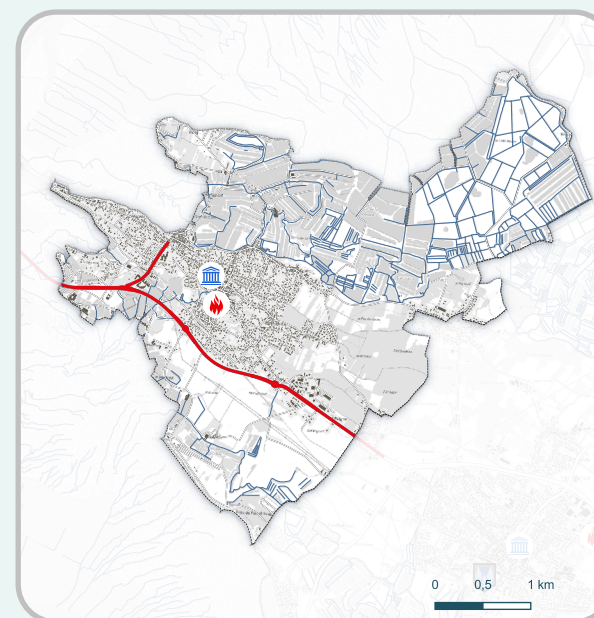


Ne provoquez **pas de flamme, ni d'étincelle**

Si vous êtes témoin d'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact.
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible.
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiquée sur le camion.



Mairie



Pompiers



Aléa transport de matières dangereuses

APRÈS L'ÉVÉNEMENT QUE FAIRE ?

Faites vérifier votre installation électrique intérieure avant de réenclencher votre disjoncteur.
Dans tous les cas, les installations électriques doivent être totalement sécurisées avant de remettre l'électricité.

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



NOTES

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Quel que soit le risque :



Conformez-vous aux consignes des autorités.
(mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.
France Bleu La Rochelle
Fréquence : 98.2 FM



Ne tentez pas de circuler, à pied ou en voiture, dans la zone touchée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
L'équipe enseignante sait comment les protéger



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)



LITTORAUX



• Montez en sécurité dans les étages



• Mettez hors d'eau les meubles et les objets précieux (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants



RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES



• Éloignez-vous de la zone dangereuse



SISMIQUE



• À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



• À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



TECHNOLOGIQUE



• Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle

Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif



URGENCE !

Appel d'urgence européen.....	112
Pompiers.....	18
Gendarmerie nationale.....	17
SAMU.....	15
Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler.....	114

S'INFORMER !

Radio : France Bleu La Rochelle - Fréquence 98.2 FM

Mairie : 05 46 85 02 02 / bourcefranc-le-chapus.fr

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
bassin-de-marennes.com

Préfecture : 05 46 27 43 00 / charente-maritime.gouv.fr

Sous-préfecture : 05 46 27 43 00

Météo France : 3250 (numéro payant) / vigilance.meteofrance.fr

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

Risques majeurs en France : georisques.gouv.fr

SERVICES !

Enedis (électricité).....**09 70 83 19 70**

GRDF (gaz).....**09 69 36 35 34**

Régie des eaux (eau potable).....**05 46 93 19 19**



DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

